REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2023

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE CHARNY ORÉE DE PUISAYE

MARDI 17 JANVIER 2023 à 19 H 30 en la SALLE POLYVALENTE DE CHARNY

ORDRE DU JOUR

Informations règlementaires.

Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.).

Délibérations

- Modification du règlement intérieur de location des salles des fêtes de Charny Orée de Puisaye.
- 2. Adhésion au service « Conseil en Energie Partagé » du SDEY.
- 3. Versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal à l'EPA « l'Assiette Local ».
- Autorisation à Madame le Maire de notifier le marché d'assistance d'ouvrage concernant le projet de regroupement pédagogique sud.
- Autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention de mise à disposition de terrains boisés au profit de la chasse des Crouteaux.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants: Mmes et MM. Nadine BEAUFILS, Raymonde BEAUFILS, Régine BECUWE, Hervé CHAPUIS, Michèle COIGNOUX, Claude COLLARD, Patricia CONTRAULT, Max DAVEAU, Marie-Hélène FILIÉ, Erick FLEURY, Thierry GAUDIN, Jean-Pierre GERARDIN, Laurent GREGOIRE, Franck HORRY, Reynald HUCK, Yann HUMEAU, Gaëlle JANNOT, Nathalie JARD, Fabienne JAVON, Claudine LAUBIN, Pascal LECOMTE, Lucile LESINCE, Jean-Christophe LETIERCE, Patrice MASSE, Solange MELLIN, Elodie MÉNARD, Gisèle MIREUX-HOCHART, Sylvie MOLIA, Aurélie MOREAU, Julie PARIZE, Aurélien PECOT, Fabien PETIT, Hervé RIOTTE, Daniel ROY, Nathalie SAULNIER, Viviane VASSET, Francis VERPY, Rose-Marie VUILLERMOZ, Arnaud XAINTE.

Absents excusés: Mmes et MM. Gérald ALBANO (pouvoir à Élodie MÉNARD), Pascal BOUDIN (pouvoir à Claudine LAUBIN), Karine BUSSON (pouvoir à Raymonde BEAUFILS), Patrice CORBY (pouvoir à Gaëlle JANNOT), Denis GLEYZE (pouvoir à Arnaud XAINTE), Brigitte GOUNOT (pouvoir à Reynald HUCK), Bernard MOISSETTE (pouvoir à Aurélien PECOT), Michel PECHART (pouvoir à Nadine BEAUFILS), Karine PONCELET (pouvoir à Michèle COIGNOUX), Michèle RAUST-COUANAULT (pouvoir à Rose Marie VUILLERMOZ).

Absents : Mmes et MM. Liliane CARRE, Serge COLOMBINI, Pascal COUILLAUT, Annick FOURNIER, Roger MOREAU, Alain VAVON.

Date de convocation: 11 janvier 2023

Membres afférents au conseil: 55

Membres présents: 39

Membres ayant pris part à la délibération : 49

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2023

Fabienne JAVON est désignée secrétaire de séance.

Informations règlementaires.

Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.).

Madame le Maire informe de la démission de Madame Pascale SALOU dans ses fonctions de conseillère municipale.

Installation de Madame Viviane VASSET.

Monsieur Yann HUMEAU attire l'attention de Madame le Maire que, suivant le règlement intérieur, nous devons établir et valider le procès-verbal de la séance précédente.

Madame le Maire informe qu'ils seront transmis en totalité rapidement.

Délibérations

Modification du règlement intérieur de location des salles des fêtes de Charny Orée de Puisaye.

Point reportée à un conseil ultérieur pour donner suite à plusieurs interrogations d'élus.

2023-001 Adhésion au service « Conseil en Energie Partagé » du SDEY.

Vu La loi n° 005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique reconnait un rôle à part entière aux collectivités et à leurs groupements dans la définition de stratégies de la maîtrise de la demande énergétique ;

Vu le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature ;

Il est proposé à l'Assemblée :

- D'APPROUVER l'adhésion de la Commune de Charny Orée de Puisaye au service de « Conseil en Energie Partagé »
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document afférent à ces opérations, en particulier la convention d'adhésion correspondante et les conventions financières entre la Commune et le SDEY.
- DE S'ACQUITER de la cotisation annuelle et la participation financière aux études énergétiques.
- DE DESIGNER un élu « référent énergie » de la collectivité, soit Monsieur Arnaud XAINTE, qui sera l'interlocuteur privilégié du SDEY pour le suivi d'exécution des missions.

Monsieur Aurélien PECOT demande qui sont nos représentants au SDEY.

Madame le Maire répond que Monsieur Jean-Pierre GERARDIN et elle-même représentent la commune auprès de la commission locale de l'énergie de la Puisaye Nord.

Monsieur Jean-Pierre GERARDIN informe ne pas recevoir les actualités et les convocations du syndicat. Madame le Maire explique que la liste des représentants a été actualisée en juillet à leur demande. Madame Rose-Marie VUILLERMOZ fait savoir qu'une étude thermique avait été faite avec l'ancienne mandature par Monsieur BEULLARD. Elle demande si nous en avons connaissance, si nous avons des archives et propose de se rapprocher de Monsieur BEULLARD le cas échéant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

 D'APPROUVER l'adhésion de la Commune de Charny Orée de Puisaye au service de « Conseil en Energie Partagé »

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2023

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document afférent à ces opérations, en particulier la convention d'adhésion correspondante et les conventions financières entre la Commune et le SDEY.
- DE S'ACQUITER de la cotisation annuelle et la participation financière aux études énergétiques.
- **DE DESIGNER** un élu « référent énergie » de la collectivité, soit Monsieur Arnaud XAINTE, qui sera l'interlocuteur privilégié du SDEY pour le suivi d'exécution des missions.

2023-002 Versement d'une subvention exceptionnel du budget principal à l'EPA « l'Assiette Local ».

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le vote du budget primitif 2022 du budget principal voté par le conseil municipal le 14 avril 2022,

La structure de la cuisine centrale fait l'objet d'un soutien communal fort. En effet, cet établissement a bénéficié lors de l'exercice 2020 d'une subvention communale exceptionnelle de 72 520,36 € et lors de l'exercice 2021 d'une subvention communale exceptionnelle de 77 461.19 €.

Pour comprendre les difficultés organisationnelles, financières et juridiques deux audits ont été réalisés. Les recommandations de l'auditeur feront l'objet d'une réflexion pour une application rapide en lien avec les parties prenantes de la cuisine centrale.

Au regard du compte administratif prévisionnel de l'exercice 2022, le budget de la cuisine centrale est déficitaire. Par conséquent, pour clore l'exercice 2022, une subvention exceptionnelle de 100 000 € est nécessaire.

Sur avis favorable de la commission finances du 10 janvier 2023,

Il est proposé à l'Assemblée :

 D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle imputée sur le chapitre 65 : autres charges de gestion courante, d'un montant de 100 000 € en faveur de l'Établissement Public Administratif de « L'Assiette Locale ».

Monsieur Arnaud XAINTE apporte quelques précisions sur la conclusion de l'audit. Il en ressort avec des points positifs (sanitaire, gestion, personnel) et d'autres négatifs (coût du repas trop bas, matière première plus chère, manque de volume hors-scolaire, coût unique...). La conclusion souligne un prix sous-estimé du repas depuis la mise en fonction de la cuisine centrale.

Monsieur Reynald HUCK aurait souhaité avoir l'étude complète en pièce annexe.

Monsieur Jean-Christophe LETIERCE demande des solutions avant le passage au vote.

Monsieur Arnaud XAINTE répond vouloir trouver des solutions avec les différents acteurs en tenant compte des pistes présentées par le consultant lors du rapport et rappelle, par ailleurs, que la subvention 2022 concerne un exercice clos.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A la MAJORITÉ (4 contre et 1 abstention) des membres présents et représentés :

 D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle imputée sur le chapitre 65 : autres charges de gestion courante, d'un montant de 100 000 € en faveur de l'Établissement Public Administratif de « L'Assiette Locale ».

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2023

2023-003 Autorisation à Madame le Maire de notifier le marché d'assistance d'ouvrage concernant le projet de regroupement pédagogique sud.

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2022-089 du 10 mai 2022 précisant les délégations de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération n°2022-197 du 11 octobre 2022 autorisant Madame le Maire à lancer le marché d'assistance à maitrise d'ouvrage concernant le projet du regroupement pédagogique sud,

Vu la délibération n°2022-225 du 20 décembre 2022 autorisant Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2023 avant le vote des budgets (budget principal et les budgets annexes),

Ce marché consiste en l'assistance et au conseil à caractère technique, financier, administratif et juridique de la commune de Charny Orée-de-Puisaye (maître d'ouvrage) dans le cadre du projet de construction d'un groupe scolaire.

La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots. Les prestations donnent lieu à un marché unique.

Les raisons du non-allotissement de la consultation sont les suivantes : les prestations portent sur une mission globale d'accompagnement et de conseil portant sur la construction d'un unique ouvrage, mission pour laquelle un pilotage et une responsabilité globale doivent être confiés à un unique prestataire.

Les prestations font l'objet d'un marché fractionné à tranches optionnelles en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique. Elles font l'objet d'une tranche ferme et de 4 tranches optionnelles définies ci-après :

- Tranche ferme: Elaboration du programme
- Tranche optionnelle 1 : Marché de maîtrise d'œuvre
- Tranche optionnelle 2 : Marché de coordination SPS
- Tranche optionnelle 3 : Marché de contrôle technique
- Tranche optionnelle 4 : Marchés de travaux

Un seul candidat a répondu à la consultation. Il s'agit d'un groupement d'entreprise (CDC Conseil / Equipage). Ci-joint la proposition tarifaire par tranche :

Tranche ferme – Elaboration du programme	
Montant total € HT	17 650 €
Montant TVA (20%)	3 530 €
Montant total € TTC	21 180 €
Tranche optionnelle n°1 – Marché de maîtrise d'o	peuvre
Montant total € HT	17 200 €
Montant TVA (20%)	3 440 €
Montant total € TTC	20 640 €
Tranche optionnelle n°2 – Marché de coordinatio	n SPS
Montant total € HT	1 600 €
Montant TVA (20%)	320€
Montant total € TTC	1 920 €
Tranche optionnelle n°1 – Marché de contrôle tec	chnique
Montant total € HT	1 600 €

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2023

Montant TVA (20%)	320 €
Montant total € TTC	1 920 €
Tranche optionnelle n°1 – Marché de travaux	
Montant total € HT	33 750 €
Montant TVA (20%)	6 750 €
Montant total € TTC	40 500 €
TOTAL DES TRANCHES	
Montant total € HT	71 800 €
Montant TVA (20%)	14 360 €
Montant total € TTC	86 160 €

Au regard de la nécessité d'avancer sur ce projet,

Il est proposé à l'Assemblée :

- D'AUTORISER Madame le Maire à notifier la tranche ferme du marché d'assistance à maitrise d'ouvrage concernant le projet du regroupement pédagogique sud.
- D'AUTORISER Madame le Maire à notifier les tranches optionnelles (à la suite de la réalisation de la tranche ferme et seulement en cas de besoin) du marché d'assistance à maitrise d'ouvrage concernant le projet du regroupement pédagogique sud.
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'application de la présente délibération.

Monsieur Jean-Christophe LETIERCE s'interroge sur le fait que cette école soit en projet depuis 15 ans et qu'elle ne soit pas sortie de terre. Il demande si la solution ne serait-elle pas d'avoir une seule école sur Charny puisque les gros projets sont situés là.

Monsieur Aurélien PECOT précise que la commission enfance a décidé et validé le projet sur Saint Martin. Il émet des réservation sur le fait qu'un seul prestataire a répondu.

Madame Rose-Marie VUILLERMOZ fait connaître sa désapprobation sur le rôle de la commission finances.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A la MAJORITÉ (5 contre) des membres présents et représentés :

- D'AUTORISER Madame le Maire à notifier la tranche ferme du marché d'assistance à maitrise d'ouvrage concernant le projet du regroupement pédagogique sud.
- D'AUTORISER Madame le Maire à notifier les tranches optionnelles (à la suite de la réalisation de la tranche ferme et seulement en cas de besoin) du marché d'assistance à maitrise d'ouvrage concernant le projet du regroupement pédagogique sud.
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'application de la présente délibération.

Autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention de mise à disposition de terrains boisés au profit de la chasse des Crouteaux.

Point reporté à un conseil ultérieur.

· Affaires diverses.

Madame le Maire informe :

Du report des conseils de février et mars au 21 février et 21 mars ;

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2023

- De la désignation au prochain conseil de deux membres supplémentaires à la commission Ad'hoc afin de maintenir les 15 membres;
- De la tenue de « Yonne sport Senior » en mars prochain ;
- Etre en attente de la décision pour la tenue du « Yonne Tour Sport » 2023 ;
- Que la commune devra se positionner pour la demande de modification du PLUi de la CCRC pour le projet photovoltaïque de Perreux;

Monsieur Aurélien PECOT demande que le support de présentation soit transmis afin de pouvoir se prononcer sur le sujet.

Madame Lucile LESINCE souhaite savoir qui prendra en charge les frais de changement du PLUi.

Madame le Maire informe que, dans ce cas, il est convenu que ce soit l'entreprise. Elle précise aussi que c'est une demande privée et qu'il y a des possibilités qu'elle n'aboutisse pas. Le projet sera présenté en Préfecture et aux différentes instances de l'État.

Monsieur Aurélien PECOT demande ce que cela pourra apporter à la commune.

Madame le Maire rappelle que c'est un projet privé et aussi que c'est l'une des dernières zones de parcelle agricole de loisirs.

Madame le Maire revient au point n°2 afin de nommer l'élu réfèrent énergie avec le SDEY.

- De nombreuses coupures d'électricités ont été constatées à la suite de la tempête « Gérard » et donne des explications sur le déroulement de la remise en état du réseau;
- Qu'une étudiante de notre territoire est médaillée d'or au piano lors d'un concours national organisé par l'Union Musicale des Professeurs Européens;

Madame Nathalie SAULNIER informe de la tenue d'un CST (Comité Social Territorial : composé d'élus et de représentants du personnel) le 7.02.2023 au matin et d'une commission ressources humaines le soir.

Madame Nathalie JARD avise de la tenue de la commission communication le 23.01.2023.

Madame Solange MELLIN fait un retour de la précédente commission école qui a eu lieu le 11.01.2023. Monsieur Pascal LECOMTE n'a pas défini la date pour sa prochaine commission. Il ajoute que les travaux sur la lignes SNCF ont bien débuté et qu'ils devraient durer encore une dizaine de jours. Il précise que la ligne sera dégagée de 5 mètres de part et d'autre des rails.

Monsieur Aurélien PECOT demande quand seront retirées les décorations de Noël.

Madame le Maire assure que les décorations pourront être retirées à partir du 23 et suivant la disponibilité de la nacelle.

Monsieur Reynald HUCK souhaite avoir des informations sur les composteurs à la suite d'un article paru dans la presse.

Madame Nathalie JARD explique que cela n'a pas été évoqué dans les dernières commissions déchets. Elle se renseignera et reviendra vers l'Assemblée à la suite.

Madame le Maire et Madame Nathalie JARD donnent quelques informations complémentaire sur la tarification des équipements

Monsieur Jean-Christophe LETIERCE demande si Madame le Maire a eu le rendez-vous avec des promoteurs éolien et souhaite connaître la position de la collectivité sur ce sujet.

Madame le Maire informe ne pas avoir eu le rendez-vous en question.

Monsieur Jean-Pierre GERARDIN demande pourquoi l'information de la dernière tempête n'a pas été transmise sur l'application « Panneau Pocket ».

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2023

Madame le Maire explique n'avoir pu transmette à l'agent les informations pour diffusion à la population en raison d'une prévenance tardive en soirée de la part d'ENEDIS.

Monsieur Yann HUMEAU souhaite savoir si le conseiller numérique à fini, ou non, sa formation.

Madame Nathalie JARD informe qu'il est en arrêt maladie pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h07

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire des délibérations N° 2023-001 à 2023-003.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE 2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire des délibérations N° 2023-001 à 2023-003.

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

2023-001 Adhésion au service « Conseil en Energie Partagé » du SDEY.

2023-002 Versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal à l'EPA « l'Assiette Locale ».

2023-003 Autorisation à Madame le Maire de notifier le marché d'assistance d'ouvrage concernant le projet de regroupement pédagogique sud.

Le Maire, Élodie MÉNARD.

Le secrétaire de séance, Fabienne JAVON.

